
# **INTRODUCTION**

* 1. **Contexte: le patrimoine culturel de l’Europe en tant que ressource pour l’Europe**

L’Union européenne a proclamé l’année 2018 «Année européenne du patrimoine culturel» (ci-après dénommée «AEPC 2018»).

Le patrimoine culturel de l’Europe «constitue une source commune de mémoire, de compréhension, d’identité, de dialogue, de cohésion et de créativité pour l’Europe[[1]](#footnote-1)». Il «englobe un large éventail de ressources héritées du passé, sous toutes leurs formes et tous leurs aspects — tangibles, intangibles et numériques (numériques d’origine ou numérisés), notamment les monuments, les sites, les paysages, les savoir-faire, les pratiques, les savoirs et les expressions de la créativité humaine, ainsi que les collections conservées et gérées par des organismes publics et privés tels que les musées, les bibliothèques et les archives. Le patrimoine culturel englobe également le patrimoine cinématographique»[[2]](#footnote-2).

En tant que région, l’Union européenne représente plus d’un tiers de la liste du patrimoine mondial de l’Unesco[[3]](#footnote-3) et un quart de la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l’humanité de l’Unesco[[4]](#footnote-4). Jusqu’à présent, 38 sites ont reçu le label du patrimoine européen[[5]](#footnote-5) pour le rôle qu’ils ont joué dans l’histoire européenne. Il existe 33 itinéraires culturels du Conseil de l’Europe certifiés[[6]](#footnote-6). Europeana, la plateforme numérique européenne du patrimoine culturel, donne accès à 54 millions de ressources numérisées provenant de 3 700 institutions culturelles européennes. En ce qui concerne le patrimoine naturel, qui fait partie intégrante du patrimoine culturel, le réseau de 27 000 sites protégés Natura 2000 couvre 18 % des terres de l’UE et près de 6 % de son territoire marin.

Le patrimoine culturel constitue également une ressource pour l’Europe. Plus de 300 000 personnes sont employées dans le secteur du patrimoine culturel de l’UE et 7,8 millions d’emplois dans l’UE sont indirectement liés au patrimoine (par exemple dans les secteurs de l’interprétation et de la sécurité).

Le présent rapport fournit un aperçu de la mise en œuvre et des résultats de l’Année européenne du patrimoine culturel 2018, conformément à l’article 10 de la décision (UE) 2017/864 du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2017[[7]](#footnote-7).

* 1. **Objectifs de l’Année européenne du patrimoine culturel** **2018**

La décision (UE) 2017/864 du Parlement européen et du Conseil relative à une Année européenne du patrimoine culturel (2018)[[8]](#footnote-8) (ci-après dénommée «décision AEPC») [a fixé](https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/d6a1438e-3d20-11e7-a08e-01aa75ed71a1) des objectifs généraux et spécifiques.

L’Année européenne avait pour objectifs globaux d’encourager le partage et l’appréciation du patrimoine culturel riche et diversifié de l’Europe, de sensibiliser à notre histoire et à nos valeurs communes et de renforcer un sentiment d’appartenance à un espace européen commun.

Les objectifs généraux de l’Année européenne consistaient à encourager et à soutenir les efforts que fournissent l’Union, les États membres et les autorités régionales et locales, en coopération avec le secteur du patrimoine culturel et la société civile au sens large, afin de protéger, de sauvegarder, de réutiliser, de développer, de valoriser et de promouvoir le patrimoine culturel de l’Europe, et notamment:

* à contribuer à promouvoir le rôle du patrimoine culturel de l’Europe en tant que composante essentielle de la diversité culturelle et du dialogue interculturel […];
* à améliorer la contribution du patrimoine culturel européen à la société et à l’économie grâce à son potentiel économique direct et indirect […];
* à contribuer à promouvoir le patrimoine culturel en tant qu’élément important des relations entre l’Union et les pays tiers[[9]](#footnote-9)[…].
	1. **Enquête Eurobaromètre sur le patrimoine culturel**

Une enquête spéciale Eurobaromètre[[10]](#footnote-10) a été menée fin 2017 afin de préparer l’Année européenne. Elle avait pour objectif d’évaluer les attitudes et opinions des citoyens de l’UE sur le patrimoine culturel.

L’enquête a démontré que les Européens considèrent:

* que le patrimoine culturel est important pour eux personnellement (84 %), ainsi que pour leur communauté (84 %), pour leur région (87 %), pour leur pays (91 %) et pour l’UE dans son ensemble (80 %);
* que les autorités publiques devraient consacrer davantage de ressources au patrimoine culturel (74 %) et que les autorités publiques, et l’UE, devraient faire le maximum pour protéger le patrimoine culturel;

ils sont fiers du patrimoine culturel (82 %) et conviennent qu’il peut améliorer la qualité de vie (71 %) et donner un sentiment d’appartenance à l’Europe (70 %).

# **MISE EN ŒUVRE DE L’ANNÉE EUROPÉENNE CULTURE 2018**

Une approche décentralisée a été adoptée pour mettre en œuvre l’Année européenne du patrimoine culturel 2018.

# **Gouvernance de l’Année européenne du patrimoine culturel 2018**

Au niveau national, l’Année européenne a été coordonnée par les «coordinateurs nationaux», qui représentent les pays participants — les 28 États membres et neuf pays associés (Albanie, Bosnie-Herzégovine, République de Macédoine du Nord, Islande, Monténégro, Norvège, Suisse, Géorgie et Serbie).

Au niveau européen, la mise en œuvre de l’Année européenne est le fruit d’efforts conjoints de la Commission européenne (jusqu’à 15 DG), du Parlement européen, du Conseil de l’UE, du Comité des régions et du Comité économique et social européen. La Commission a assuré la coordination de l’Année européenne au niveau de l’Union.

La Commission européenne a été assistée par un groupe de 38 organisations de la société civile (le «comité des parties prenantes»), sélectionnées dans le cadre d’un processus ouvert et transparent, à la suite d’un appel à participation ouvert. L’Unesco et le Conseil de l’Europe y ont également participé.

Au cours de la période 2017-2018, la Commission a convoqué six réunions du comité des parties prenantes et des coordinateurs nationaux afin de coordonner le déroulement de l’Année européenne; des représentants du Parlement européen ont participé aux réunions en qualité d’observateurs.

# **Ressources**

L’Année européenne du patrimoine culturel 2018 s’est vue dotée d’un budget de 8 millions d’euros, conformément à la décision (UE) 2017/864 susmentionnée pour les années 2017 et 2018. Une part importante du budget a permis le financement d’un appel consacré à des projets de coopération dans le cadre du programme «Europe créative» (4,8 millions d’euros). En outre, la Commission a utilisé ce budget pour soutenir des projets au niveau européen, tels que les travaux avec l’ICOMOS sur les normes de qualité de l’UE pour les interventions sur le patrimoine culturel[[11]](#footnote-11), le projet WeAre#EuropeForCulture[[12]](#footnote-12), le projet «La voie de Faro» avec le Conseil de l’Europe[[13]](#footnote-13) et le projet conjoint UE-Unesco visant à autonomiser les jeunes en faveur du patrimoine[[14]](#footnote-14); une campagne de communication et une enquête Eurobaromètre[[15]](#footnote-15) (ensemble 2,8 millions d’euros). Le montant restant a couvert un certain nombre d’activités de soutien et de coordination.

# **PRINCIPALES ACTIVITÉS**

#  **Campagne de communication**

Une campagne de communication a été organisée au niveau de l’UE. Elle visait spécifiquement les élèves (âgés de 10 à 15 ans) et les jeunes (âgés de 15 à 25 ans).

Le matériel de communication mis à la disposition de tous les États membres de l’UE dans leurs langues respectives comprenait une identité visuelle ainsi qu’un logo spécialement conçu pour l’Année européenne dans les 24 langues de l’UE, un slogan — «Notre patrimoine: quand le passé rencontre l’avenir», un site web[[16]](#footnote-16), une documentation imprimée et audiovisuelle dans toutes les langues de l’UE, ainsi qu’une boîte à outils pour les enseignants[[17]](#footnote-17). En outre, une lettre d’information bimensuelle a été créée et envoyée à plus de 8 000 personnes (l’Espagne, l’Italie, la Belgique, la Grèce et la France enregistrant les plus grands nombres d’abonnés).

La campagne lancée sur les médias sociaux a touché quelque 18 millions de personnes, parmi lesquelles une majorité de jeunes (18-24 ans et 25-34 ans, avec environ 31-35 % dans chacune des deux tranches). En 2018, l’événement #EuropeForCulture est apparu 146 000 fois sur les réseaux sociaux.

L’Année européenne du patrimoine culturel a également fait l’objet d’une grande attention dans la presse écrite traditionnelle (26 544 articles de presse pour un lectorat en ligne agrégé de 5,3 millions de personnes). ARTE a fourni une «playlist» de l’AEPC 2018 en cinq langues.

#  **Événements et initiatives au niveau des États membres et de l’UE**

Au total, plus de 23 000 événements ont été organisés en 2018, auxquels plus de 12,8 millions de personnes ont participé (11,7 millions de personnes ont participé à des événements organisés par les États membres et les parties prenantes et 1,1 million à des événements organisés par les institutions de l’UE)[[18]](#footnote-18). Le label AEPC 2018 a été attribué à plus de 13 000 événements (dont 2 300 rien qu’en Irlande).

En outre, les pays tiers associés à l’AEPC ont réalisé plus de 620 projets et événements, attirant plus de 600 000 participants.

Les 38 membres du comité des parties prenantes, y compris l’Unesco et le Conseil de l’Europe, ont mis en œuvre 475 événements et projets, auxquels près de 400 000 personnes ont participé. Le sommet européen du patrimoine culturel «Partager un patrimoine, partager des valeurs», a été l’un des principaux événements de l’AEPC. Il a eu lieu en juin 2018 à Berlin et a abouti à l’appel à l’action de Berlin «Le patrimoine culturel pour l’avenir de l’Europe», signé par plus de 2 200 citoyens et organisations[[19]](#footnote-19).

Le Parlement européen a organisé une conférence de haut niveau et une réunion du comité interparlementaire sur le patrimoine culturel européen. Le Comité économique et social européen et le Comité européen des régions ont également organisé plusieurs événements et activités de communication spécifiques.

# **Projets financés par l’UE et dix initiatives européennes**

La Commission a lancé un appel à propositions spécifique dans le cadre du programme «Europe créative». À la suite de cet appel, 29 projets de coopération transnationale ont été sélectionnés sur 77 candidatures, pour un montant total de 4,8 millions d’euros[[20]](#footnote-20).

L’appel à projets de coopération régulier lancé au titre du programme «Europe créative» pour 2018 était également ouvert au patrimoine culturel. Ainsi, au total, 10,3 millions d’euros ont été octroyés à 35 projets axés sur le patrimoine culturel par l’intermédiaire d’Europe créative en 2018, contre 4,9 millions d’euros octroyés à 16 projets en 2016.

En outre, les actions visant le patrimoine culturel ont bénéficié d’un financement important de plusieurs programmes de l’UE, comme le prévoit l’article 8 de la décision (UE) 2017/864. L’Année européenne a constitué une priorité horizontale du programme Erasmus+ 2018 et Erasmus+ a accordé près de 92 millions d’euros à 965 projets de coopération et de mobilité portant sur le patrimoine culturel.

Un montant estimé à 6 milliards d’euros a été initialement débloqué pour le patrimoine culturel au cours de la période 2014-2020 au titre des fonds de cohésion. Des données actualisées sur les investissements du FEDER dans les actions en matière de patrimoine culturel sont fournies sur la plateforme de données sur la cohésion[[21]](#footnote-21). En 2018 et 2019, le programme Horizon 2020 a consacré 100 millions d’euros à des projets de recherche sur le patrimoine culturel. Le financement de l’UE en faveur de l’environnement par l’intermédiaire du programme LIFE, axé sur les sites Natura 2000, a également joué un rôle important au cours de l’Année européenne, de même que les programmes consacrés au tourisme culturel[[22]](#footnote-22) [[23]](#footnote-23) et à la citoyenneté par l’intermédiaire du programme «L’Europe pour les citoyens».

La politique agricole commune, par l’intermédiaire de son Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), a également soutenu de nombreuses initiatives liées au patrimoine culturel rural.

Enfin, en 2018, la Commission a continué d’apporter son soutien politique et financier à Europeana, la plateforme culturelle paneuropéenne en ligne.

Pour compléter ces efforts de financement, la Commission a lancé des projets et des initiatives politiques à long terme autour de dix thèmes (les «dix initiatives européennes»). Elles ont été mises en œuvre en collaboration avec le Conseil de l’Europe, l’Unesco et d’autres partenaires et organisations de parties prenantes.

# **Initiatives transnationales**

L’Année européenne du patrimoine culturel 2018 a été marquée par l’élaboration de nombreuses initiatives européennes transfrontières lancées par les parties prenantes et les coordinateurs nationaux.

Parmi ces initiatives, citons par exemple #Ode2JoyChallenge[[24]](#footnote-24), organisé par Europa Nostra (25 pays); «Work It Out[[25]](#footnote-25)», un spectacle de danse organisé par la Route européenne du patrimoine industriel, qui s’est déroulé simultanément dans 10 pays et auquel 3 000 jeunes ont participé, et «l’Initiative Torche[[26]](#footnote-26)», coordonnée par l’organisation non confessionnelle FRH (Future of Religious Heritage), qui a rassemblé des souvenirs personnels et des récits de personnes concernant le patrimoine religieux.

Citons enfin deux exemples d’initiatives d’États membres qui se sont répandues à travers l’Europe: les «Rendez-vous aux Jardins»[[27]](#footnote-27) lancés par le ministère français de la culture (16 pays) et l’initiative «Sonner les cloches[[28]](#footnote-28)» lancée par le comité du patrimoine culturel allemand (800 cloches ont sonné simultanément dans 25 pays à l’occasion de la Journée internationale de la paix le 21 septembre 2018).

# **Impact global de l’Année européenne 2018**

L’Année européenne a eu un impact mondial. Les pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-Herzégovine, République de Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie), ainsi que la Géorgie, l’Islande, la Norvège et la Suisse, ont été associés à l’Année européenne.

L’Année européenne a également soutenu le renforcement des capacités du secteur du patrimoine à l’échelle mondiale[[29]](#footnote-29).

Les délégations de l’UE dans le monde ont contribué à renforcer la dimension internationale de l’Année européenne par différentes activités.

# **RÉSULTATS AU NIVEAU DE L’UE**

En plus d’une série d’événements organisés dans toute l’Europe et au-delà, les actions menées au titre de l’Année européenne ont abouti à de nombreux résultats et réalisations.

# **Engagement en faveur du patrimoine culturel**

L’Année européenne du patrimoine culturel a lancé une série d’initiatives destinées à faire découvrir et apprécier le patrimoine culturel et sa dimension européenne par les jeunes et les plus âgés, les professionnels ainsi que les communautés locales. Parmi les réalisations, mentionnons:

* 30 millions de personnes ont participé aux 60 000 événements de l’édition spéciale des Journées européennes du patrimoine, consacrée à l’Année européenne du patrimoine culturel [[30]](#footnote-30) ;
* Europeana a mis en œuvre de nombreuses activités d’information visant à soutenir l’accessibilité numérique des ressources du patrimoine;
* un prix spécial dans le cadre des Access City Awards 2019[[31]](#footnote-31) (prix des villes les plus accessibles) de la Commission européenne, qui a été décerné aux villes de Viborg (Danemark) et Monteverde (Italie) pour avoir amélioré l’accessibilité du patrimoine aux personnes handicapées;
* le Centre commun de recherche de la Commission européenne a mis au point de nouveaux outils pour favoriser l’engagement des citoyens dans le domaine du patrimoine culturel: la plateforme en ligne «Story Maps»[[32]](#footnote-32) (informations interactives et facilement accessibles sur les initiatives de l’UE en faveur du patrimoine culturel en Europe) et l’application internet «Cultural gems»[[33]](#footnote-33) (pour partager et étendre les connaissances sur les lieux culturels dans les villes européennes);
* le «Patrimoine culturel» était le thème prioritaire 2018 de l’action eTwinning, la communauté des enseignants et des établissements scolaires en Europe. La publication d’eTwinning intitulée «L’héritage culturel de l’Europe par l’action eTwinning»[[34]](#footnote-34) propose des exemples de projets et d’activités; une conférence finale a réuni 600 participants;
* une boîte à outils et un jeu en ligne dans toutes les langues de l’UE ont aidé les enseignants de toutes les matières ou disciplines à intégrer le patrimoine culturel dans les programmes scolaires[[35]](#footnote-35);
* 15 000 jeunes Européens ont découvert le patrimoine culturel de l’Europe grâce à l’initiative pilote DiscoverEU;
* des jeunes se sont portés volontaires pour des projets liés au patrimoine dans le cadre du corps européen de solidarité.

# **Durabilité du patrimoine culturel**

### Au cours de l’année 2018, la Commission européenne et les organisations partenaires ont mis en œuvre une série d’actions visant à intégrer le patrimoine culturel dans les politiques environnementales, architecturales et de planification. Parmi les réalisations, mentionnons:

* la déclaration de Leeuwarden[[36]](#footnote-36) sur la réaffectation du patrimoine bâti;
* un catalogue de bonnes pratiques relatives à l’utilisation des investissements du Fonds européen de développement régional, y compris les programmes Interreg, afin de mieux protéger, réutiliser, valoriser et promouvoir le patrimoine culturel[[37]](#footnote-37);
* le rapport[[38]](#footnote-38) sur les liens entre le patrimoine et le [réseau[[39]](#footnote-39)](http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm) Natura 2000[[40]](#footnote-40);
* des recommandations[[41]](#footnote-41) sur le tourisme culturel durable, ainsi qu’une nouvelle définition de ce concept;
* 18 destinations européennes [d’excellence](https://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/eden/about/themes_en#y2017)[[42]](#footnote-42) ont été récompensées par un prix EDEN pour le développement d’une offre touristique spécifique fondée sur leurs atouts culturels tangibles locaux[[43]](#footnote-43);
* les «Routes du patrimoine mondial de l’UE», en coopération avec l’Unesco, qui relient 34 sites emblématiques et moins connus du patrimoine mondial de l’Unesco dans 19 pays européens[[44]](#footnote-44);
* 6 projets transnationaux, comprenant 46 bénéficiaires, ont promu des produits touristiques transnationaux liés au patrimoine culturel européen en utilisant les technologies liées aux secteurs de la culture et de la création[[45]](#footnote-45);
* la «Déclaration de Barcelone»[[46]](#footnote-46) destinée à améliorer la durabilité et la compétitivité des incidences sociales et culturelles du tourisme en Europe.

# **Protection du patrimoine culturel**

L’AEPC 2018 a été à l’origine d’une mobilisation à grande échelle pour améliorer la protection du patrimoine culturel au niveau européen. Parmi les réalisations, mentionnons:

* les «Principes européens de qualité applicables aux interventions financées par l’UE et susceptibles d’avoir une incidence sur le patrimoine culturel», en coopération avec l’ICOMOS[[47]](#footnote-47);
* une étude sur la protection du patrimoine culturel contre les catastrophes naturelles ou d’origine humaine: la première cartographie des stratégies et outils au niveau de l’UE contribuant à la mise en œuvre du cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et ouvrant la voie à une meilleure coopération entre les États membres[[48]](#footnote-48);
* des projets de recherche et de renforcement des capacités visant à améliorer la compréhension des risques de catastrophe auxquels est exposé le patrimoine culturel[[49]](#footnote-49) et à renforcer les mesures préventives;
* une étude sur le commerce illicite de biens culturels et l’utilisation des technologies disponibles pour le combattre; contribution à une meilleure compréhension de cette activité criminelle et recherche des moyens de l’endiguer[[50]](#footnote-50);
* mise au point, en coopération avec l’Unesco, d’une boîte à outils destinée aux magistrats et aux agents des services répressifs européens dans le domaine de la lutte contre le trafic de biens culturels[[51]](#footnote-51);
* évaluation des possibilités de promouvoir l’utilisation de Copernicus, le programme européen d’observation de la Terre, pour la préservation, le suivi et la gestion du patrimoine culturel[[52]](#footnote-52);
* mobilisation des secteurs du patrimoine culturel et de la conservation des sites historiques pour une action en faveur du climat à l’appui de l’accord de Paris (Climate Heritage Mobilisation). Cette action a été organisée pour le sommet mondial de l’action climatique 2018, en coopération avec l’ICOMOS[[53]](#footnote-53);

# **Innovation**

L’AEPC 2018 a été à l’origine d’efforts de grande ampleur en vue de favoriser l’émergence de solutions innovantes et avant-gardistes aux défis du secteur du patrimoine culturel. Parmi les réalisations, mentionnons:

* la publication intitulée «Examen des politiques: Innovation dans la recherche sur le patrimoine culturel»[[54]](#footnote-54), le Results Pack de Cordis intitulé «Patrimoine en danger: l’UE promeut la recherche et l’innovation pour préserver notre patrimoine culturel»[[55]](#footnote-55) et la publication intitulée «Solutions innovantes pour le patrimoine culturel»[[56]](#footnote-56);
* «Encourager la coopération dans l’Union européenne en matière de compétences, de formation et de transfert de connaissances dans les professions du patrimoine culturel» — un manuel de bonnes pratiques à l’intention des institutions culturelles et éducatives[[57]](#footnote-57);
* la préparation de la nouvelle édition du «Moniteur des villes culturelles et créatives»[[58]](#footnote-58), un outil d’évaluation comparative permettant de surveiller la performance des «villes culturelles et créatives» en Europe;
* le projet pilote conjoint de l’UE et du Conseil de l’Europe intitulé «STEPS»[[59]](#footnote-59), qui vise à examiner des modèles viables de gouvernance participative;
* le projet conjoint de l’UE et du Conseil de l’Europe intitulé «La voie de Faro»: participation accrue dans le patrimoine culturel[[60]](#footnote-60).
* le rapport du groupe d’experts de l’UE sur la gouvernance participative du patrimoine culturel[[61]](#footnote-61).

# **SUIVI — LE CADRE EUROPÉEN D’ACTION EN FAVEUR DU PATRIMOINE CULTUREL**

Pour assurer l’impact à long terme de l’Année européenne, la Commission européenne a publié le 5 décembre 2018 un cadre européen d’action en faveur du patrimoine culturel[[62]](#footnote-62) (SWD (2018) 491), qui fixe une orientation commune pour les activités liées au patrimoine au niveau européen, principalement dans les politiques et programmes de l’UE.

Le cadre d’action s’articule autour de quatre principes, cinq piliers et 65 actions.

Les quatre principes du cadre européen d’action en faveur du patrimoine culturel sont: une approche axée sur les personnes, l’intégration des préoccupations liées au patrimoine culturel dans les différentes politiques de l’UE, l’élaboration des politiques fondée sur des données probantes et une coopération multipartite.

Les cinq domaines d’action sont les suivants:

* le patrimoine culturel au service d’une Europe inclusive: participation et ouverture à tous
* le patrimoine culturel au service d’une Europe durable: des solutions intelligentes pour un avenir durable et fondé sur la cohésion
* le patrimoine culturel au service d’une Europe résiliente: protéger le patrimoine en danger
* le patrimoine culturel au service d’une Europe innovante: mobiliser les connaissances et la recherche
* le patrimoine culturel au service de partenariats mondiaux plus solides: renforcer la coopération internationale.

Le cadre établit également un nouveau groupe d’experts multipartite de la Commission sur le patrimoine culturel[[63]](#footnote-63), qui servira de plateforme de consultation et d’échange de bonnes pratiques en matière de politiques durables et participatives concernant le patrimoine culturel en Europe.

**6. ÉVALUATION GÉNÉRALE**

L’Année européenne a réussi à renforcer la dimension européenne du patrimoine culturel.

Dans une déclaration adoptée le 16 avril 2019 à Bucarest, les ministres de la culture de l’UE ont reconnu[[64]](#footnote-64) que «le succès de l’Année européenne du patrimoine culturel 2018 reposait sur un cadre de gouvernance multipartite approprié, une orientation thématique clairement définie, l’engagement de différentes composantes de nos sociétés et la coopération transfrontière»[[65]](#footnote-65).

Ils ont accueilli favorablement le cadre européen d’action en faveur du patrimoine culturel et ont exprimé leur soutien à de nouvelles actions de l’UE dans ce domaine, selon les axes exposés dans le cadre d’action.

Le Parlement européen a fortement soutenu l’Année européenne ainsi que les actions nouvelles entreprises au niveau de l’UE en faveur du patrimoine. Lors de leur débat sur le bilan de l’Année européenne, les membres de la commission de la culture et de l’éducation ont reconnu qu’il s’agissait d’une des réussites majeures de l’actuelle Commission en termes d’initiatives politiques et de mise en œuvre. Ils ont salué le modèle de gestion intégrée, l’esprit de coopération multipartite, et ont plaidé en faveur d’un suivi ambitieux[[66]](#footnote-66).

1. **CONCLUSION**

L’Année européenne du patrimoine culturel a eu un impact positif sur la perception du patrimoine culturel de l’Europe en tant que ressource précieuse pour l’Europe. En mettant l’accent sur le patrimoine culturel de l’Europe dans les programmes de l’Union et nationaux et en mobilisant un large éventail d’acteurs, l’Année européenne a contribué à un dialogue interculturel sur l’héritage commun que partagent les Européens.

La Commission, s’appuyant sur les résultats de l’Année européenne du patrimoine culturel et tenant compte des principes définis dans le cadre européen d’action, poursuivra, conjointement avec les États membres et les parties prenantes du patrimoine culturel, la mise en œuvre d’une vision à long terme de la gestion, de la sauvegarde et de la mise en valeur du patrimoine culturel de l’Europe.

1. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32017D0864](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32017D0864) [↑](#footnote-ref-1)
2. ibidem [↑](#footnote-ref-2)
3. <http://whc.unesco.org/fr/list/?delisted=1&> [↑](#footnote-ref-3)
4. [https://ich.unesco.org/fr/lists](https://ich.unesco.org/fr/listes) [↑](#footnote-ref-4)
5. <https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/actions/heritage-label_fr> [↑](#footnote-ref-5)
6. Conseil de l’Europe, 2017 [↑](#footnote-ref-6)
7. Voir ci-dessus, note de bas de page 1 [↑](#footnote-ref-7)
8. [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32017D0864](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32017D0864) [↑](#footnote-ref-8)
9. Décision (UE) 2017/864 [↑](#footnote-ref-9)
10. [https://europa.eu/cultural-heritage/node/213\_fr.html](https://europa.eu/cultural-heritage/node/213_fr.html%20) [↑](#footnote-ref-10)
11. <http://openarchive.icomos.org/2083/> [↑](#footnote-ref-11)
12. <https://www.photoconsortium.net/we-are-europeforculture/> [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/the-faro-way> [↑](#footnote-ref-13)
14. <https://en.unesco.org/news/new-network-young-cultural-heritage-professionals-emerges-unescoeu-project> [↑](#footnote-ref-14)
15. <http://data.europa.eu/euodp/fr/data/dataset/S2150_88_1_466_ENG> [↑](#footnote-ref-15)
16. [https://europa.eu/cultural-heritage/](https://europa.eu/cultural-heritage/european-year-cultural-heritage_fr) [↑](#footnote-ref-16)
17. <https://europa.eu/learning-corner/> [↑](#footnote-ref-17)
18. Estimations réalisées sur la base des rapports de suivi trimestriels, y compris les données collectées auprès des coordinateurs nationaux des États membres de l’UE, des organisations membres du comité des parties prenantes de l’AEPC et des informations reçues des institutions de l’UE. [↑](#footnote-ref-18)
19. <http://www.europanostra.org/wp-content/uploads/2018/06/Berlin-Call-Action-Cultural-Heritage-Future-Europe.pdf> [↑](#footnote-ref-19)
20. L’appel portait sur deux sujets: renforcer le sentiment d’appartenance à un espace européen commun (12 projets – 41 % du financement total) et promouvoir le patrimoine culturel en tant que source d’inspiration pour la création artistique contemporaine (17 projets – 59 % du financement total). [↑](#footnote-ref-20)
21. <https://cohesiondata.ec.europa.eu/stories/s/9gyi-w56p> [↑](#footnote-ref-21)
22. Programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises <https://ec.europa.eu/growth/smes/cosme_fr> [↑](#footnote-ref-22)
23. 02 02 77 21 Préparation de l’action «Produits touristiques européens transationaux liés à la culture» [↑](#footnote-ref-23)
24. <https://www.europanostra.org/ode-joy-challenge/> [↑](#footnote-ref-24)
25. <https://www.erih.net/projects/erih-dance-event-work-it-out/> [↑](#footnote-ref-25)
26. <https://www.frh-europe.org/projects/frh-torch/more-information/> [↑](#footnote-ref-26)
27. <https://rendezvousauxjardins.culture.gouv.fr/> [↑](#footnote-ref-27)
28. <https://sharingheritage.de/fr/projects/friede-sei-ihr-erst-gelaeute-ringing-the-bells/> [↑](#footnote-ref-28)
29. — Projets: soutenir la création d’un réseau durable d’opérateurs du patrimoine par l’intermédiaire de la «route du patrimoine culturel des Balkans occidentaux»;

 — renforcer les capacités de lutte contre le trafic, le pillage et la destruction du patrimoine en Iraq, en Libye, en Syrie et au Yémen dans le cadre d’un projet commun avec l’Unesco,

 — et avancer sur des objectifs clés du développement en Iran, en Afghanistan et en Asie centrale par l’intermédiaire des corridors du patrimoine de la route de la soie (soutien financier de 3,4 millions d’euros)
<https://en.unesco.org/silkroad/about-silk-road> [↑](#footnote-ref-29)
30. Brochure contenant 101 idées d’événement pour participer aux Journées européennes du patrimoine 2018 —

 <https://europa.eu/cultural-heritage/toolkits/101-event-ideas-european-heritage-days_fr> [↑](#footnote-ref-30)
31. <https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=738&langId=en&pubId=8208&furtherPubs=yes> [↑](#footnote-ref-31)
32. <http://eu-commission.maps.arcgis.com/apps/MapJournal/index.html?appid=e3e538d4e4b743c8a6bc7a363fbc2310> [↑](#footnote-ref-32)
33. <https://culturalgems.jrc.ec.europa.eu> [↑](#footnote-ref-33)
34. [https://www.etwinning.net/eun-files/Online%20–%20eTwinning%20publication%2024.09.2018.pdf](https://www.etwinning.net/eun-files/Online%20%E2%80%93%20publication%20d%E2%80%99eTwinning%2024.09.2018.pdf) [↑](#footnote-ref-34)
35. <https://europa.eu/learning-corner/sites/teachers2/files/files/eych-2018-toolkit-teachers_fr.pdf> [↑](#footnote-ref-35)
36. <https://europa.eu/cultural-heritage/news/declaration-adaptive-reuse-built-heritage-adopted_en> [↑](#footnote-ref-36)
37. Livre électronique intitulé «Connecter les cultures, des citoyens connectés» —
<http://www.interact-eu.net/library/e-book-connecting-cultures-connected-citizens/pageflip> [↑](#footnote-ref-37)
38. <https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/links_natural_cultural_heritage_en.htm> [↑](#footnote-ref-38)
39. <https://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/index_en.htm> [↑](#footnote-ref-39)
40. <http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/pdf/case_study_natura2000_cultural_heritage.pdf> [↑](#footnote-ref-40)
41. Recommandations du groupe de travail «Méthode ouverte de coordination pour le tourisme culturel durable». Voir <https://europa.eu/cultural-heritage/toolkits/sustainable-cultural-tourism-recommendations_fr> [↑](#footnote-ref-41)
42. <https://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/eden/about/themes_en#y2017> [↑](#footnote-ref-42)
43. <https://ec.europa.eu/growth/sectors/tourism/eden/about/themes_en#y2017> [↑](#footnote-ref-43)
44. <https://visitworldheritage.com/fr/eu/> [↑](#footnote-ref-44)
45. <https://ec.europa.eu/docsroom/documents/29223> [↑](#footnote-ref-45)
46. Lancée par NECSTouR en coopération avec la Commission européenne du tourisme, Europa Nostra, le réseau européen du tourisme culturel avec le soutien de l’Alliance européenne pour le patrimoine 3.3.
Voir: [http://necstour.eu/news/barcelona-declaration-“better-places-live-better-places-visit”-necstour’s-legacy-2018-european](http://necstour.eu/news/barcelona-declaration-) [↑](#footnote-ref-46)
47. <http://openarchive.icomos.org/2083/> [↑](#footnote-ref-47)
48. <https://publications.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/78599d48-526a-11e8-be1d-01aa75ed71a1/language-fr> [↑](#footnote-ref-48)
49. conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, objectif C (Estimation des pertes économiques directes), <https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf> [↑](#footnote-ref-49)
50. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/d79a105a-a6aa-11e9-9d01-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF> [↑](#footnote-ref-50)
51. [https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000266098](https://unesdoc.unesco.org/ark%3A/48223/pf0000266098) [↑](#footnote-ref-51)
52. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/220f385f-76bd-11e9-9f05-01aa75ed71a1/language-en?WT.mc_id=Selectedpublications&WT.ria_c=677&WT.ria_f=3988&WT.ria_ev=search> [↑](#footnote-ref-52)
53. https://www.globalclimateactionsummit.org/events/cultural-heritage-network-2/ [↑](#footnote-ref-53)
54. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1dd62bd1-2216-11e8-ac73-01aa75ed71a1> [↑](#footnote-ref-54)
55. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/1dcbe60b-79ba-11e8-ac6a-01aa75ed71a1/> [↑](#footnote-ref-55)
56. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/2a7477b0-e988-11e8-b690-01aa75ed71a1/language-en> [↑](#footnote-ref-56)
57. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/e38e8bb3-867b-11e9-9f05-01aa75ed71a1/language-en/format-PDF/source-98656174> [↑](#footnote-ref-57)
58. <https://composite-indicators.jrc.ec.europa.eu/cultural-creative-cities-monitor/> [↑](#footnote-ref-58)
59. <https://www.coe.int/en/web/interculturalcities/cultural-heritage-and-diversity> [↑](#footnote-ref-59)
60. <https://www.coe.int/fr/web/culture-and-heritage/-/new-joint-project-the-faro-way-enhanced-participation-in-cultural-heritage-> [↑](#footnote-ref-60)
61. <https://publications.europa.eu/en/publication-detail/-/publication/b8837a15-437c-11e8-a9f4-01aa75ed71a1/language-en> [↑](#footnote-ref-61)
62. <https://ec.europa.eu/culture/sites/culture/files/library/documents/staff-working-document-european-agenda-culture-2018.pdf> [↑](#footnote-ref-62)
63. <https://ec.europa.eu/culture/news/call-applications-cultural-heritage-forum_en> [↑](#footnote-ref-63)
64. <https://www.consilium.europa.eu/media/39209/190416-bucharest-declaration-on-the-role-of-culture-in-building-europes-future.pdf> [↑](#footnote-ref-64)
65. [https://www.consilium.europa.eu/media/39209/190416-bucharest-declaration-on-the-role-of-culture-in-building-europes-future.pdf](https://www.consilium.europa.eu/media/39209/190416-bucharest-declaration-on-the-role-of-culture-in-building-europes-future.pdf%20) [↑](#footnote-ref-65)
66. Réunion de la commission CULT du 2 avril 2019, <http://europarl.europa.eu/elive/en/committees/video?event=20190402-0900-COMMITTEE-CULT> [↑](#footnote-ref-66)